



COMMUNE DE PRÉVONLOUP

Municipalité

Préavis n° 4-2018
au Conseil général

Demande de crédit pour l'étude d'avant-projet et avant-devis pour la réfection des routes communales (RC 618b, RC 433d et Les Grassys)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'état de nos routes communales se dégrade rapidement ces dernières années, une remise en état devient nécessaire.

Les routes concernées par ce projet :

- La route principale traversant Prévonloup, selon l'axe Lucens - Romont (RC 618b), entre les deux panneaux d'entrée de localité. Le tronçon en question a une longueur d'environ 450 m'.
- La route de Dompierre (RC 433d), depuis le carrefour avec la RC 618b citée ci-dessus jusqu'à l'entrée de localité côté Dompierre, soit une longueur d'env. 300 m'.
- Le chemin Les Grassys, menant en direction du réservoir : le tronçon situé entre la RC 618b et le chemin béton existant, sur une longueur de 415 m'.

Il est bien entendu prévu d'étudier la mise à neuf de tous les services souterrains (eau, épuration, électricité et éclairage public).

2. Prestations prévues

Dans un premier temps, il est nécessaire de collecter des informations afin de pouvoir définir l'ampleur et le volume des travaux à réaliser.

L'entreprise NPPR ingénieurs et géomètres SA nous propose les prestations suivantes :

- Organisation et suivi des analyses à effectuer par un laboratoire routier, qui permettront de définir comment la superstructure routière doit être refaite de manière optimale.
- Contrôles caméra des canalisations traversant la chaussée.

- Tractation avec les instances de subventionnement (ECA, Direction générale de la mobilité et des routes DGMR).
- Détermination des réfections et extensions à réaliser pour l'eau potable, l'évacuation des eaux et l'éclairage public.
- Contact avec les différents services pour savoir s'ils sont intéressés à renouveler leurs installations ou étendre leur réseau (gaz, téléphone, électricité, fibre optique, ...).
- Une fois toutes ces données recueillies, établissement d'un avant-projet et d'un avant-devis.

3. Coût

Le coût du projet s'établit comme suit, sur la base des devis rentrés :

Acquisition des données de base pour l'étude :

– Prestation contrôle caméra (NPPR SA)	:	CHF	2'000.00
– Prestations laboratoire routier	:	CHF	15'000.00

Etude d'avant-projet et avant-devis

– Prestations d'ingénieur civil (NPPR SA)	:	CHF	18'000.00
---	---	-----	-----------

Total HT	:	CHF	35'000.00
TVA 7,7 %	:	<u>CHF</u>	<u>2'695.00</u>
Total TTC	:	<u>CHF</u>	<u>37'695.00</u>

Demande de crédit arrondi à 38'000.00 CHF TTC

Les prestations prévues peuvent faire l'objet de subventions de la part de la Direction générale de la mobilité et des routes DGMR ainsi que de l'ECA, elles ne sont pas comptabilisées dans le calcul.

La Municipalité vous remercie à l'avance et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonloup,

- vu le préavis municipal n° 04-2018,
- ouï le rapport de la commission ad-hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre un avant-projet et avant-devis pour la réfection des routes communales (RC 618b, RC 433d et Les Grassys)
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 38'000.- TTC.
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante avec amortissement immédiat

Le municipal responsable : Alain Michel

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Alain Michel



La secrétaire :



Isabelle Christinet